



JANE CONNELLY, A L'ORPHEUM.

AMUSEMENTS AMUSEMENTS

TULANE DIMANCHE SOIR ET TOUTE LA SEMAINE

Soirées—50c, 75c, \$1.00 et \$1.50.

Matinée, mercredi, les meilleurs places, \$1. Matinée, samedi, 50c à \$1.50.

COHAN & HARRIS Présentent

Par convention avec Art et Hopkins

LE PLUS GRAND SUCCÈS DANS 25 ANS

Un an à New-York. Six mois à Chicago.

ON TRIAL

La Pièce la Plus Attirante de la Scène.

PAR ELMER L. REIZENSTEIN

Un roman véridique, palpitant de sublimes vérités, et qui émeut les spectateurs, les immobilisant de surprise.

Orpheum

PHONE MAIN 333.

PRIX: MATINEES, 2 1/2, 1.00 à 50c. SOIREE, 3.12, 1.00 à 75c.

BILLY B. VAN

LES SOEURS BEAUMONT

Dans une comédie en un acte, "Spook", par Bob Jeanette.

Erwin et Jane Connelly

Dans le succès dramatique de deux continents, "Sarcophagus", par Sir W. S. Gilbert.

WEBER, DOLAN & FRAZER

Offrant un mélange brillant de variété, d'élégance et de mélodie "Full of Love".

Mabel Lewis & Paul McCarthy

Spectacles éblouissants et variés.

Devine & Williams

"The Traveling Salesman and the Female Drummer".

Alice Lyndon Doll

Programme musical avec le concours de Mary Campbell et Jane Shaw.

ENGAGEMENT EXTRAORDINAIRE.

L'Inimitable Désirée

LUBOWSKA

Ballette impressionniste, de caractère.

Orpheum Travel Weekly

"The World at Work and Play".

Orpheum Concert Orchestra

Direction E. E. Tosso.

Pour la dernière fois aujourd'hui: Clifton et Fowler, Walter C. Kelly, Long Tack Sam, Tools Paka, Nellie V. Nichols, Donovan et Lee, de Vole et Livingston.

L'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans sert des abonnements au prix de 60 sous par mois, de nos bureaux, ou 18 sous par semaine pris au porteur.

THEATRES

TULANE.

Une des nouvelles pièces de théâtre, "On Trial" qui a obtenu un succès phénoménal à New York et à Chicago, sera représentée au Tulane, commençant ce soir et pour toute la semaine jusqu'à samedi soir. Ce drame est des plus émouvants, rempli de vérités saisissantes, et d'un intérêt tout palpitant. C'est l'histoire d'un crime mystérieux dont le dénouement arrive pendant la séance de la cour d'Assises.

Il y aura des matinées mercredi et samedi.

ORPHEUM.

Le programme de vaudeville à l'Orpheum sera très attrayant cette semaine, commençant lundi à la matinée. Billy B. Van et les soeurs Beaumont paraîtront dans une comédie "Spook". Désirée Lubowska la charmante ballerine russe, démontrera des pas de danse excentriques et de l'Égypte. Erwin et Jane Connelly comédiens; Weber, Frazer et Dolan, chanteurs et danseurs; Mabel Lewis et Paul McCarthy, chanteurs; Devine et Williams, dans une pièce très amusante; et Alice Lyndon Doll, assistée de Mary Campbell et Jane Shaw font partie du programme intéressant.

Puis on admirera le cinéma de l'Orpheum, et on entendra le bel orchestre dirigé par le Prof. E. E. Tosso.

L'Épître aux Autrichiens

Note du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

"Le gouvernement américain considère que le commandant du sous-marin "Viola" les principes des lois internationales et de l'humanité" en torpillant un vaisseau de commerce avant que les personnes à bord fussent réfugiées en lieu sûr. La conduite du commandant peut seulement être qualifiée "d'assassinat de non-combattants sans défense." Le gouvernement américain est donc forcé de conclure qu'ou bien le commandant agit en violation de ses instructions, ou que le gouvernement impérial et royal négligea de donner à son commandant du sous-marin des instructions conformes aux lois des nations et aux principes de l'humanité. Il se refuse à admettre cette dernière hypothèse. Il se voit obligé de demander que le gouvernement impérial et royal qualifie la destruction du navire "d'acte illégal et injustifiable, que l'officier qui perpétra ce crime soit puni" et qu'une réparation pécuniaire soit accordée aux familles des victimes. Il espère que le gouvernement impérial et royal accédera rapidement à ses demandes et ne sanctionnera ni excusera "l'acte condamné par le monde comme inhumain et barbare, abhorré par toutes les nations civilisées" et qui causa la mort d'innocents citoyens américains.

De quel assassinat en bleu s'agit-il? De celui des passagers de la "Lustania"...

De quel gouvernement impérial et royal, sommé de désavouer le crime et de punir le commandant du sous-marin?

Du gouvernement allemand...

On, il s'agit seulement de l'assassinat en bleu de l'Ancona, et il s'agit seulement du gouvernement austro-hongrois.

Cependant, l'acte d'accusation contre le crime commis, le 8 novembre, dans les eaux de la Sicile, s'applique trait par trait au crime commis, le 7 mai, en vue de Old-Head-of-Kinsale, dans les eaux de la mer d'Irlande.

Nous rappelons que le sous-marin qui torpilla l'Ancona battait pavillon autrichien, mais qu'il est évidemment soupçonné d'être allemand et d'avoir hissé les couleurs du fidèle et loyal allié que peu d'instant avant l'attentat.

Soupeçon qui se fortifia dans les esprits tant que le gouvernement autrichien n'aura pas nommé, pour le chasser de la marine ou pour le décorer, le commandant du sous-marin.

Apparemment, il y a moins d'Austro-Hongrois aux Etats-Unis que d'Allemands. Evidemment le plus puissant des Empires germaniques, ce n'est pas celui du Danube; c'est celui de la Sprée.

Mais l'argument, est-il besoin de le dire? ne vaut pas s'il doit être allégué pour excuser le cabinet de Washington, prompt à tenir un langage énergique à Vienne, de laisser traîner d'interminables protocoles ses possibles conversations avec Berlin.

Car l'outrage est d'autant plus abominable qu'il a été commis par un plus fort. Car les Germains-Américains ne seront mis à l'épreuve, à l'indispensable épreuve, que par le conflit déclaré entre la République des Etats-Unis et l'Empire allemand. La pierre de touche, la voilà. Car, enfin, ce n'est pas l'Autriche-Hongrie qui a entrepris la conquête économique, préface partout et toujours la même de la conquête politique, des Etats-Unis.

Tout de même, il faut féliciter le président Wilson de sa lettre aux Autrichiens. Il crée ainsi le précédent, il établit la jurisprudence et le vocabulaire.

On attend l'épître aux Allemands. POLYRE.

La Bonne Nouvelle

Comment le Général de Castelnaud apprit sa nomination au grade de Major Général de l'armée.

On n'ignore pas que depuis plusieurs jours certains esprits médiocres et égarés répandaient le bruit que la nomination d'un major général de l'armée avait été imposée au général Joffre par le commandant en chef. Evidemment, l'affirmation que le général Joffre avait choisi lui-même son collaborateur gêna bien quelque peu les bavards de mauvaise humeur. Il est peut-être en notre pouvoir de leur clouer un peu plus solidement encore leur vilain bec en racontant comment le général Currière de Castelnaud apprit sa nomination au grade de chef d'état-major général.

Il y a trois jours, vendredi dernier exactement, le général Joffre recevait de Paris, au grand quartier général, un coup de téléphone. Aussitôt il faisait dire au chauffeur de son automobile de se préparer et à un officier d'ordonnance de se tenir prêt à l'accompagner. Un moment après il montait en voiture après avoir dit au chauffeur:

— Nous allons à X...

Or, X... est le quartier général du général de Castelnaud, éloigné de quelque deux cents kilomètres du grand quartier général.

Le bruit de ce brusque départ circula immédiatement et les propos allèrent leur train.

— Castelnaud n'est pas nommé.

— C'est un autre qui l'est à sa place.

— Son vieux ami Joffre a voulu le prévenir lui-même.

— C'est gentil de sa part.

— Il ne fallait pas qu'il apprit cela brusquement. Il aura été ainsi préparé peu à peu.

Pendant ce temps, l'automobile du généralissime filait à toute vitesse sur les routes, prenant des virages à grande allure, et déviant les uns après les autres les bateaux et les villages. Et Joffre se frottait les mains avec satisfaction. Qu'allait-il donc faire?

Oh! mon Dieu, c'est bien simple. Il venait un moment auparavant d'apprendre que la nomination du nouveau chef d'état-major général serait officielle le lendemain matin, et il n'avait pas résisté à la grande joie émue d'aller la porter lui-même à son ami de toujours.

Enfin, l'automobile arriva à la porte-orée du fanion du général de Castelnaud. Le général Joffre entra. Sa visite — qui venait de lui coûter un trajet de deux cents kilomètres dura cinq minutes. A la grande stupéfaction de son chauffeur, il ressortait quelques instants après et disait: "Nous reparlons."

La conversation avait été brève, mais ce que le généralissime voulait, c'était dire à son ami: "Ça y est!" en lui donnant l'assurance.

Et maintenant, l'automobile devait faire une seconde fois halte aux villages. Trois quarts d'heure après, la voiture du grand chef s'arrêtait dans un bourg devant la porte d'une auberge pleine de soldats. Joffre ne voulut pas qu'on dérangât ces braves gens. Il se fit faire simplement un peu de place à un bout de table, et là, en compagnie de son officier d'ordonnance, il mangea deux œufs et une tranche de viande froide.

Le général Joffre, son modeste petit repas terminé, reprit aussitôt le chemin du grand quartier général. Il y arriva vers onze heures, un peu fatigué peut-être par cette longue et rapide randonnée, mais bien heureux tout de même d'avoir pu aller en sa propre voiture, de bravoure et de gloire!

SERQUIGNY.

Le feu.

Un incendie qui fut causé par l'explosion d'un fourneau à gaz a légèrement endommagé la résidence de Charles Respoli, 623 Ursuline. Les pompiers sont arrivés à temps pour éteindre les flammes.

— Ma femme qui méritait qu'elle est heureuse d'apprendre que, sur l'ordre du kaiser, nous prenons tous les jours un bon bain, par mesure d'hygiène!

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

COMMIS VOYAGEURS SERS Pour ajouter à leurs paquets le meilleur cassis numérique qui soit sur le marché. Commission libérale sur chaque commande. Ecrivez-nous pour un échantillon de poche. Nous ne vendons pas d'écopareurs d'échantillons. The Diamond Specialty Co., Waterloo, Iowa. Tel 13 15.

ON DEMANDE — Un jou de Maroc, complet, avec belle, cartou et files. Adressez à l'Abbeille, tel. phone Walnut 387. Tel 13 20.

ON DEMANDE — Solliciteurs pour vendre l'annuaire de secours aux Belges, au prix de cinquante centimes par copie. Le total de cette vente servira à l'acquisition de vitres et de vêtements pour les femmes et les enfants Belges nécessiteux. Votre travail peut sauver la vie de plusieurs innocents dans le besoin. Ecrivez au "Belgian Calendar Committee, 13 West 34th Street, New York."

PERSONNEL.

Col. Higgins à la Yverne s transfère son étude d'avocat au Bureau de l'Abbeille, 127 rue Conti. Téléphone Main 287.

LE BULLETIN DU JOUR.

Suite de la 1ère page.

mandement, ainsi que de toute autre fonction et tenu aux arrêts de rigueur. Le colonel Specker de Bernage, le supérieur immédiat des deux inculpés, aurait donné sa démission, ce qui ne serait pas pour surprendre, depuis qu'il est établi qu'il n'a su rien apercevoir du trafic de ses deux subordonnés. L'enquête suivait son cours; mais sans qu'il fut certain qu'elle atteindrait le résultat voulu, puisque, parmi les témoins à entendre ou du moins à citer, figuraient les deux attachés militaires allemand et autrichien, couverts par l'immunité diplomatique, dont il paraissait certain qu'ils se prévaudraient.

Voici maintenant, sur les faits de cette affaire, des renseignements que nous apportent nos correspondances particulières et qui proviennent d'une source autorisée: Au début de décembre, l'ambassade de France, à Berne, signalait au Conseil fédéral que l'état-major communiquait chaque jour à M. de Bismarck, l'attaché militaire allemand, et à son collègue autrichien, ce qu'on appelle la "Gazette" l'Etat-Major". Ce document confidentiel renferme le résumé des nouvelles recueillies par le service suisse des renseignements, et bien que la valeur réelle n'en doive pas être exagérée, cette communication constituait un scandaleux abus en même temps qu'une atteinte flagrante à la neutralité suisse. Mais ce n'était pas tout. A ce moment, le Conseil fédéral s'occupait d'une autre affaire, qui venait de lui être signalée et qui était en ce plus grave. Une cryptographe, employé par l'état-major, avait rapporté les observations suivantes: 1o, il avait vu plusieurs dépêches chiffrées de M. de Bismarck, à son gouvernement, commençant par les mots: "L'état-major suisse m'informe, etc., etc."; 2o, il avait vu déchiffrer des télégrammes russes que le colonel Ezli avait rapportés d'Allemagne, quelques mois auparavant et que les Allemands n'avaient pas réussi à tirer au clair; 3o, il avait constaté, d'après la correspondance échangée entre la légation russe et son gouvernement que celui-ci se plaignait de fautes qui auraient eu lieu à Berne, et il soupçonnait l'état-major de passer ses traductions à M. de Bismarck. Les deux officiers incriminés furent entendus et ils avouèrent la communication de la "Gazette". Le général Wille, commandant en chef de l'armée suisse, fut abasourdi de cette révélation, et d'accord avec le Président de la Confédération, il releva de leurs fonctions les deux colonels, sans recourir à d'autres mesures. Cependant l'affaire s'aggravait, la Suisse romande s'agitait. Aussi, le 11 janvier dernier, le nouveau président de la Confédération helvétique, saisit-il le Conseil fédéral de l'affaire, et tous ses collègues furent d'accord pour trouver la sanction insuffisante. Le général Wille fut invité à compléter le dossier et à charger un officier judiciaire d'une enquête sommaire. Sur les trois griefs signalés par le cryptographe, cette enquête a donné les résultats suivants: 1o, les télégrammes de M. de Bismarck commençant par la formule indiquée étaient ceux dans lesquels il communiquait à son gouvernement les renseignements de la "Gazette"; 2o, la traduction du télégramme chiffré russe n'est pas contestée, mais le colonel Ezli prétend qu'il a gardé cette traduction par devers lui; 3o, les faits relatés par la légation russe sont contestés par les inculpés.

Le Conseil fédéral a consacré trois séances à l'examen des résultats de cette enquête, et il a conclu à la nécessité d'une enquête supplémentaire. Autrement dit, il n'a pas eu le courage de saisir la justice l'affaire. Ce courage, le puisera-t-il dans les résultats de la seconde enquête? On ne saurait l'affirmer. Mais si la Suisse romande n'obtient pas cette satisfaction, il faut s'attendre à une explosion de plus en plus imminente, susceptible de devenir dangereuse pour la tranquillité publique. Dans tout le pays, l'impression se partage entre l'indignation et la honte. Ce sentiment est aussi vif, quoique moins manifeste, peut-être dans les cantons allemands que dans la Suisse romande. Pour l'instant, le Conseil fédéral hésite à donner une suite judiciaire à l'affaire, et paraît vouloir se contenter de mettre les deux colonels incriminés en disponibilité. Mais, cette deuxième solution serait considérée comme insuffisante par l'opinion, qui n'aura peut-être pas la patience de se contenir jusqu'au moment où seront connus les résultats de cette seconde enquête. P. H. ERMONT.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI

Suite de la 1ère page.

Vicksburg, 12 février. — A cause de la crue des eaux, les trains du chemin de fer "Yazoo and Mississippi Valley" ont discontinué leur service, et les travaux ont été temporairement suspendus au hangar de chemin de fer. On s'attend à voir les trains circuler bientôt, s'il ne se fait pas de crue de côté du Mississippi.

Mount-Vernon, 12 février. — Harvey Martin, âgé de 82 ans, a épousé Miss Lule Jenkins, âgée de 11 ans. Le couple est parti pour San-Francisco, où le vieillard et la fillette passeront leur lune de miel.

C'ETAIT SON DEVOIR.

— Le 31 août, l'artillerie lourde allemande dérasait du feu de ses grosses pièces de 210 l'artillerie coloniale. Il fallut quitter la position. Un conducteur ne voulant pas abandonner son caisson demanda un attelage haut-le-pied, et, sous le feu de l'ennemi, revint pour le chercher. Un défilé d'obus emporta l'épaule droite de son porteur. Sans se décourager le conducteur alla en chercher un autre et parvint à sauver le caisson. De ce fait, la batterie ne perdit pas une voiture. Félicité par son chef, ce brave eut cette réponse sublime: "Je n'ai fait que mon devoir!"

UN AUDACIEUX PARI.

Un Toulonnais écrit de la ligne de feu qu'un de nos fantassins avait fait le pari avec un de ses collègues d'aller planter le drapeau français en territoire allemand. Le pari fut tenu et gagné.

Le parieur passa la nuit au delà avant-postes ennemis et, ayant grimpé sur un arbre, il attacha solidement au faite l'emblème national, puis revint dans la tranchée sans avoir été vu. Des qu'ils aperçurent nos trois couleurs, les Allemands s'émeurent et essayèrent de l'enlever, mais nos fantassins les en empêchèrent, car à chaque tentative ils abattaient le téméraire qui s'aventurait.

— A Maubeuge j'avais chipé, pour envoyer à ma femme, un superbe buffet.

— Bonne idée... A l'heure qu'il est, elle doit danser devant.

— Avez-vous déjà servi dans une grande maison?

— Pour sûr, Madame la marquise! même dans un gratto-ciel, à New-York: 52 étages.

DÉCES

GAZELLES — Décédé, à Toulouse, France, le 21 janvier 1916, FRANÇOIS GAZELLES, âgé de 65 ans, ancien directeur du Théâtre du Capitole, Chevalier du Mérite Agricole, et officier de l'Instruction Publique. Ses funérailles ont eu lieu vendredi 28 janvier, sur la Paroisse saint-Sauveur.

MESSE DE REQUIEM.

Une messe de requiem sera dite LUNDI 14 février 1916, à 7 heures, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feu PIERRE IGNACE MONLEZIN.

Les amis et connaissances sont respectueusement priés d'y assister.

DE LA PART DE SA VEUVE, DE SES ENFANTS ET DE SON FRERE. Tel 10 13.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.



Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs 1108-1112 RUE NORD REMPARS PHONE HEMLOCK 408

Bas Elastique, Ceintures Abdominales

Membres Artificiels Chaises à Roulettes Invalides, Ceintures Hormoniaires, etc., etc. SCHROEDER 1314 RUE CANAL. En faisant vos commandes mentionnez l'Abbeille, S. V. P. Répondre au jeu dim.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE.

John C. Bussey vs. The Vautrey Company. Dix-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse d'Ibérie. — No. 6811 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'honorable dix-neuvième Cour Judiciaire de District pour la Paroisse d'Ibérie, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au face de l'entrée principale du nouveau Palais de Justice, No. 600 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Dix-neuvième District de cette ville, le LUNDI 21 février 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Tout le droit, titre, intérêt, réclamation ou demande, en et dans un certain procès No. 1127 du dossier de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé The Vautrey Company vs. American Sugar Refining Company et J. Thomwell Wilberforce, saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant. LOUIS EMMETT, Sheriff Civil, Paroisse d'Ibérie, ALMA et McGUIWAN, Avocats pour le demandeur.

PAR LE CONSTABLE ANNONCE JUDICIAIRE. Ben R. Matthews vs. A. et M. R. Rosen.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — No. 73,296 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, dans le Dix-neuvième District de cette ville, le LUNDI 21 février 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: Un auto-canon, un bureau automatique, un bureau plat, un dactylographe, une chaise, un poêle, un coffre-fort, une pendule. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions: Comptant. Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, JAC. H. BERNARD, Avocat pour le demandeur. Tel 13 19 29.